

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## DÉLIBÉRATION N°2023-044 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) DU COLLEGE FRIDA KAHLO

---

Le 5 avril 2023, à dix-huit heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 29 mars 2023

Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués   | 33 |
| Présents    | 23 |
| Excusés     | 10 |

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT  
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE  
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

M. Philippe ROUAUD, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Le Foyer Socio Educatif du collège Frida Kahlo souhaite profiter de l'arrivée de nouveaux élèves, liée à la fermeture du collège Quéral, pour se restructurer.

Composée de professeurs bénévoles, l'association souhaite s'ouvrir aux élèves et parents d'élèves afin de co-construire un projet cohérent et pertinent répondant aux objectifs de l'association et aux besoins des élèves.

Les objectifs du FSE sont d'encourager le sens des responsabilités et d'initier les élèves à organiser la coopération et la solidarité, de les éduquer à la citoyenneté et enfin développer le vivre ensemble au sein et hors des murs de l'établissement.

Pour ce faire, l'association participe et/ou organise diverses actions menées au sein de l'établissement :

- Animation de clubs.
- Manifestations et sorties culturelles et pédagogiques.
- Équipement des lieux de vie.
- Activités pédagogiques de l'établissement.
- Voyages scolaires.
- Des actions d'entraide et de solidarité portées par des élèves.
- Actions menées par les éco-délégués.
- Conseil de la vie collégienne dans la réalisation et le financement des projets.

Le nouveau bureau souhaite multiplier les projets afin de permettre à chacun des élèves de vivre un temps pédagogique ludique au cours de son cursus au collège.

Financé en majorité par la participation des familles et les recettes issues des actions menées, le FSE sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention s'élevant à 5€ par élève Pont-Châtelain scolarisé au sein du collège, soit un montant total de 725€ correspondant aux 145 élèves de la Commune. Exceptionnelle, cette subvention permettrait à l'association de disposer des ressources lui permettant d'amorcer son développement, liée à l'arrivée des élèves du collège Quéral.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 21 mars 2023 ;

Considérant le rôle pédagogique du Foyer Socio-éducatif du collège Frida Kahlo ;

Considérant le rapprochement des collèges Quéral et Frida Kahlo ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 725 € au foyer socio-éducatif du collège Frida Kahlo.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : .....11/04/2023.....  
- De la publication ou notification le : .....11/04/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*